

LUXEMBOURG INVESTMENT FUND SICAV

en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs judiciaires

Numéro 34

Arrêt commercial de la Cour d'appel du 8 juillet 2015

« Appel surséance I »

En mars 2010, les liquidateurs judiciaires ont assigné les promoteurs, la banque dépositaire, les gestionnaires, les administrateurs et le réviseur d'entreprises de Luxembourg INVESTMENT FUND Sicav (LIF) en remboursement du préjudice subi devant le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Certaines parties défenderesses ont demandé au tribunal se surseoir à statuer, alors qu'une action publique a été engagée.

Par jugement du 23 mars 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a rejeté la demande de surséance et ordonné aux parties d'instruire l'affaire au fond selon l'échéancier à émettre par le juge de la mise en état.

Des appels ont été interjetés contre ce jugement.

Par arrêt du 8 juillet 2015, la Cour d'appel a déclaré ces appels irrecevables.

L'arrêt, qui à ce jour n'a pas autorité de chose jugée, sera publié sur le site internet de la liquidation sous la rubrique Documents juridiques.

Luxembourg, le 29 juillet 2015

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME